



DANS SA SEANCE DU 17 OCTOBRE 2022 LA MUNICIPALITE

A décidé

- De délivrer une autorisation pour procédés de réclame, parcelle 95, Rte de Préverenges 2, Easystock ;
- De délivrer le permis de construire à M. et Mme Huissoud, Rte du Lac 11, parcelle 87, pour la transformation complète de l'immeuble en 7 appartements, changement d'affectation des surfaces restaurant existantes en surfaces d'habitations, pose de panneaux solaires en toitures. 20 places de parc existantes sur parcelles 335 et 336 réattribuées pour l'immeuble et location ;
- De délivrer un préavis positif à l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur la parcelle 141, Ch. des Vignettes 2 et 2a, Mme Stocker et M. et Mme Cujean.

La municipalité